

Compte rendu du comité de pilotage de l'étude « inventaire des zones humides du territoire du SIAV2A », Lundi 25 avril 2016.

Nicolas Cayssiols, Lucas Biais.

Présents : Boisteaux Anne (DDT12 SPE), Pouget Christian (CA 12), Viguie Pierre (SIAV2A), Cayssiols Nicolas (Rural Concept), Biais Lucas (Adasea.d'OC - CATZH), Artus Michel (SIAV2A), Fournel Chloé (SIAV2A), Vidal Bernard (SIAV2A)

Excusés : Cordelier Christian (ONEMA), Dorado Thibaut (AEAG), Lamy Véronique (Villefranche de Rouergue)

Après ouverture de la réunion par Michel Artus, l'ordre du jour a été présenté par Lucas Biais (Adasea.d'OC - CATZH). Lucas Biais présente tout d'abord le blog qui a été mis en place spécifiquement pour le programme. Le site web comprend un certain nombre de rubriques présentant l'étude dans son contexte, la localisation de l'aire d'étude, le déroulement projeté et la méthodologie utilisée, ainsi qu'une partie dédiée à la définition d'une zone humide.... Des rubriques permettant de suivre l'avancée du projet, mises à jour régulièrement et les principales observations de faune/flore qui seront réalisées y figurent également. Lucas Biais présente ensuite les statistiques basiques inhérentes à la fréquentation du blog comme le nombre de visiteurs fréquentant le site tous les mois obtenu par l'outil « Google Analytics ».

La méthodologie utilisée pour la première phase de l'inventaire est ensuite présentée. Nous avons travaillé par photo-interprétation. Ainsi, chaque commune a été analysée systématiquement en la divisant par mailles égales. Puis en combinant l'utilisation de

diverses photos satellites (1997, 2008, 2011, 2013), de la couche IGN, de la topographie et de l'hydrographie, nous avons pu identifier de prospection de terrain (ZPT), correspondant à des zones potentiellement humides. Par la même occasion, lors de cette phase de photo-interprétation, les différentes pièces d'eau stagnantes (mares, étangs, bassins...) qui ont également fait l'objet d'une digitalisation et sauvegardées sur une couche spatiale à part, ne figurent pas dans les ZPT. Ainsi, on obtient un total de plus de 2000 ZPT sur tout le territoire.

Monsieur Vidal Bernard intervient pour préciser que la commune de La Fouillade doit finaliser son PLU avant le 31 décembre : sa commune présentant beaucoup de zones humides, il aurait souhaité avoir un bilan des informations de l'inventaire utilisables dans le cadre du PLU. Anne Boisteaux précise que la présence ou l'absence de zones humides sur la cartographie produite par Rural Concept n'exonère en rien le bureau d'étude en charge du volet environnement du PLU d'une phase de terrain. Elle ajoute qu'un PLU étant effectif durant un pas de temps conséquent, la présence d'une zone humide aujourd'hui ne signifie pas qu'il y en aura une dans trois ou dix ans et à l'inverse, une zone humide inférieure à 1000m² peut très vite s'étendre. La réglementation concernant les zones humides est effective et s'impose de fait à tout porteur de projet, de sorte qu'il ne peut être fait l'impasse d'une recherche des milieux humides avant tout projet susceptible d'avoir un impact direct ou indirect. En effet, la

notion de bassin d'alimentation de la zone humide est également à prendre en considération dans tous les projets d'aménagement. Nicolas Cayssiols (Rural Concept) approuve et rebondit sur le fait que l'on ne peut prétendre ici à l'exhaustivité en l'état actuel de l'avancement du projet. Même en phase finale il est fort possible que des zones humides échappent aux investigations. Il propose que Rural Concept, avec l'accord du SIAV2A, réalise en priorité les inventaires sur la commune de La Fouillade et partage ensuite ses résultats avec le bureau d'étude en charge du PLU.

A ces données de photo-interprétation seront ajoutées les données du SIAV2A issues de leurs diagnostics des cours d'eau. De plus, une série supplémentaire de zones humides « à vérifier » a été rajoutée, correspondant

- aux zones peu visibles par photographies aériennes (clairières forestières, zones boisées de bord de cours d'eau, secteur où l'ombre portée des arbres induit un doute...),
- aux zones drainées, zones difficiles à valider car visibles que sur un millésime cartographique,

Toutes feront l'objet d'une visite de terrain.

Lucas Biais présente ensuite les nombres et surfaces de zones humides identifiées par commune. Ces résultats sont assez variables, mais les ZPT restent dans l'ensemble comprises entre 1000 et 3000 m². Si l'on rapporte à la surface de chaque commune, on peut mettre en évidence des disparités avec des communes plus ou moins « humides », probablement liées aux différents terrains (calcaires, acides, boisés, en fortes pentes...) qui vont influencer la présence de zones humides (et/ou leur facilité de repérage par photo-interprétation). Rural Concept souligne en effet que ces résultats témoignent bien de la richesse du territoire d'étude en termes de

milieux géologiques et naturels. Nicolas Cayssiols précise que la phase de terrain est prête à démarrer dès cette semaine. Rural Concept ajoute que trois personnes y travailleront de manière à pouvoir réaliser 60 à 80% du territoire en 2016.

Il est alors question des moyens de communication à mettre en place pour le début de la phase de terrain. Il est convenu de publier un article dans la presse locale et d'envoyer une lettre aux mairies, avec une affiche en A4 pour communiquer plus efficacement. Chloé Fournel (SIAV2A) précise en effet que tout le monde ne lit pas les annonces publiées et qu'un support graphique est un vrai plus.

Michel Artus intervient pour que, lors de la communication sur le projet, ce dernier soit différencié de l'inventaire des cours d'eau mené par la DDT pour qu'il n'y ait pas d'amalgame. Il précise qu'il existe une réglementation en vigueur et devant obligatoirement s'appliquer concernant les zones humides et que le travail mené par le SIAV2A n'ajoute pas une couche réglementaire supplémentaire.

Christian Pouget déclare qu'un gros travail a été fait sur les cours d'eau avec un partenariat avec la profession agricole et que le contexte d'inventaires des zones humides est bien différent de celui des cours d'eau. L'inventaire des zones humides constitue une volonté d'amélioration des connaissances.

L'ordre du jour étant épuisé, il est rappelé les attentes immédiates. A savoir, pour Rural Concept rédiger un article annonçant le démarrage des inventaires de terrain au 2 mai 2016 Ciblé sur les premières communes à prospecter et réaliser une affiche à apposer en Mairie pour annoncer les inventaires. Le SIAV2A rédigera la lettre d'accompagnement

et l'envoi par voie informatique aux élus du bassin.